

ENGAGEMENT DES ARCHITECTES EN FAVEUR DE LA VILLE DURABLE

*Nous avons suivi avec un grand intérêt le Forum Franco-Ivoirien à l'occasion de la visite officielle du président François Hollande sur la thématique « **Ville Durable** », le 17 Juillet dernier, à Abidjan. En tant qu'Architectes, nous saluons cette initiative et nous nous tenons prêts à participer activement aux travaux de mise en œuvre de cet objectif.*

Par notre approche globale de la Cité et de l'habitat, et parce que nous constituons un maillon essentiel de la chaîne de construction, nous, architectes, avons un rôle central à jouer dans la conception et la mise en œuvre de projets répondant aux enjeux du développement durable.

Il nous appartient par conséquent de proposer, en partenariat avec l'ensemble des autres acteurs de la filière, des solutions créatives et innovantes intégrant les quatre piliers - culturel, social, environnemental et économique - d'un urbanisme et d'une architecture responsables et durables.

Une telle approche s'inscrit dans une démarche où la volonté politique se traduit en action. Elle se fonde également sur la perspective d'un progrès collectif volontaire et négocié où chacun doit prendre sa part - par le dialogue, l'incitation, la diffusion et le partage des connaissances - tout en privilégiant l'innovation, la créativité et l'adéquation permanente des réponses apportées.

Cette démarche implique naturellement de promouvoir de bonnes pratiques en visant, avant tout, la qualité de la performance par des réponses pertinentes, tout en respectant les exigences réglementaires ou normatives. Elle implique également, en vue de leur émergence, la promotion par le gouvernement des compétences et entreprises locales, y compris les architectes. Des pays comme le Maroc et la Tunisie ont fait confiance à leurs architectes et à leurs entreprises pour connaître le développement qu'ils affichent aujourd'hui.

Par cette Note, nous voulons partager avec les pouvoirs publics et les populations nos valeurs et notre engagement en faveur du développement durable pour une Côte d'Ivoire émergente.

Ci-après, les 8 Champs d'Action de l'Architecte, pour atteindre l'Objectif Ville Durable.

1. Apport Culturel et Développement Local

L'Architecte :

- Considère que les formes architecturales et urbaines existantes, même les plus modestes, constituent des repères essentiels de notre histoire et de notre inconscient collectifs.
- Veille à tout instant aux exigences d'intégration du bâti sur son territoire et ses paysages.
- Contribue au développement économique et culturel en valorisant les matériaux et les savoir-faire locaux.
- Participe à l'épanouissement culturel des citoyens par la création d'ouvrages innovants répondant aux aspirations contemporaines, à l'évolution des styles de vie et des différentes formes d'organisation familiale.
- Contribue au dynamisme et au rayonnement de la Cité.

2. Intégration Sociale et Solidarités

L'Architecte :

- Conduit la recherche du bien-être et de la qualité d'usage, du « digne confort » et de l'accessibilité pour tous.
- Concourt, par des projets fédérateurs et par une réflexion sur les pratiques sociales, les modes de travail et l'habitat, à une mixité sociale et générationnelle enrichissante pour la collectivité.

3. Eco-efficience, Protection de l'Environnement et de la Biodiversité

L'Architecte :

- Recherche une éco-efficience des constructions réduisant les consommations de ressources naturelles, la production de déchets et de rejets polluants et tout autre impact dommageable à l'homme et à la nature.
- Prend en compte les impératifs de sécurité ainsi que les exigences écologiques et sanitaires pour chaque projet afin de limiter leurs risques pour les usagers et pour l'environnement, facilitant ainsi le respect de recommandations concernant leur éco-comportement.
- Prescrit des matériaux performants sur le plan environnemental et énergétique et des énergies renouvelables, afin de lutter contre le réchauffement climatique.
- Place la biodiversité au cœur de tous ses projets d'aménagement urbain.

4. Economie et Performance Collective

L'Architecte :

- Conçoit le projet en termes de coût global - de la programmation à la construction, en intégrant l'impact social.
- Privilégie les choix techniques réduisant les coûts d'exploitation et de maintenance.
- Prend en compte les coûts et bénéfices pour la collectivité.

5. Gouvernance, Concertation et Pédagogie

L'Architecte :

- Met son savoir et ses talents à la disposition des responsables de l'aménagement du territoire quelle que soit l'échelle du territoire concerné.
- Développe la pédagogie de l'architecture responsable et de l'acte architectural auprès de l'ensemble des usagers et acteurs participant à l'acte de bâtir et d'aménager.
- Intervient le plus en amont possible du projet en initiant des actions de concertation avec toutes les parties concernées.
- Inscrit le projet avec tous ses acteurs publics et privés dans une continuité géographique et historique du territoire. Il favorise à cette occasion l'expression des identités.

6. Qualité des Projets, Transparence des Comportements

L'Architecte :

- Place les objectifs de protection sanitaire et de sécurité des usagers au centre de son projet, au-delà des exigences réglementaires.
- Encourage toute proposition permettant de faire évoluer la réglementation et les systèmes normatifs en favorisant la stimulation de l'intelligence de conception.
- **Lutte contre toutes les formes de corruption.**

7. Formation, Recherche et innovation

L'Architecte :

- Accroît par la formation permanente et la recherche sa capacité à répondre aux défis culturels, sociaux, environnementaux et économiques auxquels il est confronté. Ainsi, **l'ouverture de l'Ecole d'Architecture d'Abidjan, en septembre 2015, renforcera nos capacités à répondre aux impératifs du développement durable.**
- Assure la transversalité des savoirs, pratiques et techniques, en facilitant leur diffusion auprès des partenaires et autres professionnels du secteur du cadre bâti (action de sensibilisation des maîtres d'œuvre, et également des maîtres d'ouvrage).

8. Vision du Long Terme et Respect des Générations Futures

L'Architecte :

- Évalue, dès la phase de conception, les capacités de flexibilité et de modification d'usage de tout ouvrage projeté, ainsi que ses capacités d'adaptation aux exigences technico-économiques futures de la société, y compris leur déconstruction.
- Envisage le devenir de tout ouvrage à court terme et à plus long terme, pour les générations futures au regard de son utilité sociale.
- Alerte le maître d'ouvrage, lors de la conception, sur les risques naturels, technologiques et sociaux du projet.

Pour le Conseil National de l'Ordre des Architectes

**Le Président
Guillaume Koffi**